

Licence pro droit et gestion immobiliers - IDIAB

Par **Khlarra**, le **26/03/2008** à **17:38**

Bonjour !

Venant de Lyon III, je viens de découvrir cette licence (merci la Fac ^^), qui s'effectue en alternance à l'IDIAB.

Je suis vraiment séduite, car j'en ai un peu marre des enseignements théoriques. De plus, j'aimerais faire du droit notarial par la suite, pour devenir notaire. Pensez-vous que ce soit un plus ?

Pourrais-je accéder au Master 1 sans aucune condition, comme si j'avais fait une licence normale ?

Ensuite, j'ai des questions plus "techniques". La scolarité s'effectue sur 9 mois ou sur une année entière ? Genre est-ce qu'on a les vacances d'été libre ? Mon projet est d'étudier à l'étranger en master, et j'aimerais pouvoir partir avant le mois d'octobre !! Autre problème ... est-ce qu'il me sera possible de faire un DU de langue en même temps que je suis ma licence pro ?

Désolé pour toutes ces questions, mais j'ai besoin d'éclaircissement !

Merci, merci !))) Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **26/03/2008** à **19:00**

Bonsoir,

Cette licence professionnelle vous permettra peut-être d'avoir un accès à l'emploi dans une étude notariale, mais en aucun cas pour devenir notaire ! Normalement quand on fait une licence professionnelle c'est pour travailler avec un niveau bac +3

Je pense que si vous voulez vous borner dans l'idée des études pour devenir notaire il faut poursuivre en licence générale de droit, la spécialisation professionnelle intervient par la suite, une fois les bases juridiques acquises (cf. le sujet posté par Olivier)

Par **Khlarra**, le **26/03/2008** à **21:05**

Ah, désolé si je ne me suis pas bien exprimée, mais je compte par la suite continuer par un master 1 de droit notarial ... puis ce qui s'en suit !

Mon idée était de me démarquer un peu des autres candidats en ayant fait cette licence pro, et en ayant donc un profil plus particulier, avec plus de stages ...

Ca peut être mal vu pour l'accès au M2 ? Je pensais que ça serait un plus ...

:))

Merci pour ta réponse Morsula en tout cas Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **26/03/2008** à **21:24**

Il faut éventuellement voir, mais dans mon esprit la licence pro est plus adaptée pour l'entrée dans la vie active, alors qu'une licence de droit privée permet une poursuite plus facile après

en master Image not found or type unknown

Pour les stages avec de la motivation même avec une licence de droit "classique" ça passe wink

aussi, mais Olivier pourra donner plus d'informations à ce sujet Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **26/03/2008** à **22:53**

je suis d'accord avec Morsula

je pense que les licences et master classiques permettent beaucoup plus facilement d'accéder au M2 notarial, très prisé, qu'une licence professionnelle

Par **Morsula**, le **26/03/2008** à **23:00**

C'est ce que je me dis aussi, puis de plus l'alternance ce n'est pas plus facile qu'une formation initiale classique car ça donne un double boulot : travailler ses heures chez l'employeur + travailler chez soi ses cours pour ne pas planter l'examen. C'est pas tenable pour tous, mais en étant sérieux et bosseur on peut sans doute y arriver, mais souvent on pense juste à l'argent qu'on va se faire alors qu'à côté faut aussi voir le boulot.

Par **Kem**, le **27/03/2008** à **10:18**

Avec mon vieux baccalauréat en droit belge, je pourrais dire que j'ai une licence pro. C'est ce qui se rapproche le plus (stage, cours de compta et d'informatique, etc).

Mais cela a été considéré par les facs parisiennes comme une licence "normale".

Enfin peut être parce qu'ils ne connaissent pas aussi bien que les différentes licences pro orientées qu'on trouve en France.